

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'action et des comptes publics

Arrêté du 9 janvier 2026

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de constatation principal des douanes de 2<sup>e</sup> classe organisé au titre de l'année 2026

La ministre de l'action et des comptes publics,

- VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 522-16 à L 522-22 ;
- VU le décret n° 79-88 du 25 janvier 1979 modifié fixant le statut particulier du corps des agents de constatation des douanes ;
- VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat, et notamment son article 10-1 ;
- VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2017 relatif aux modalités d'avancement au grade d'agent de constatation principal des douanes de 2<sup>e</sup> classe ;
- VU l'arrêté du 6 juin 2017 fixant la nature, le programme des épreuves et les règles d'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de constatation principal des douanes de 2<sup>e</sup> classe ;
- VU l'arrêté du 7 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de constatation principal des douanes de 2<sup>e</sup> classe,

## ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup> : Madame POMATHIOS Yasmina, inspectrice principale de 2<sup>e</sup> classe, est nommée présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de constatation principal des douanes de 2<sup>e</sup> classe organisé au titre de l'année 2026.

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence du jury sera exercée par M. LE GRAËT Sébastien, inspecteur régional de 3<sup>e</sup> classe, membre du jury repris à l'article 2.

Article 2 : Sont nommés membres du jury :

Mme	CHRZANOWSKI	Alexandra	Contrôleuse principale
M.	ELATTAR	Jacyme	Contrôleur de 2 <sup>e</sup> classe
M.	LE GRAËT	Sébastien	Inspecteur régional de 3 <sup>e</sup> classe
Mme	SOUBEYRAND	Solenne	Inspectrice

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **09 JAN. 2026**

Pour la ministre et par délégation :

L'inspecteur principal de 1<sup>re</sup> classe,  
Adjoint à la cheffe du bureau RH2,



S. ROUMEAU